

Accueil des requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat valide l'option de Perreux

Après avoir étudié plusieurs solutions, le Conseil d'Etat a validé l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil pour requérants d'asile sur le site de Perreux afin de permettre de désengorger les centres de premier accueil de Couvet et de Fontainemelon et de fermer l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à la Chaux-de-Fonds. Cette structure sera opérationnelle dès le début de l'année prochaine, une fois que le centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) aura libéré le bâtiment. En effet, le CNP, dans le cadre de sa réorganisation, rassemble son pôle hospitalier de la psychiatrie de l'adulte sur le site de Préfargier. La question de la réaffectation de l'ensemble du site de Perreux sur le long terme est actuellement à l'étude.

Le canton de Neuchâtel a pour obligation d'accueillir 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile en Suisse. Depuis le début de cette année, et en raison notamment de la dynamique des "printemps arabes", on assiste à une nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile. Pour le canton de Neuchâtel, quelque 420 nouvelles arrivées ont été enregistrées sur la période allant de janvier à octobre 2011. Le canton a dû faire face à une augmentation de l'ordre de 40% du nombre d'arrivées par rapport à 2010 sur la même période.

Au début du mois d'octobre, les trois structures de premier accueil que recense le canton affichaient complets et n'offraient aucune marge de manœuvre; il a donc été nécessaire de louer 17 lits dans les bâtiments de l'école des métiers de la Terre et de la Nature (EMTN) à Cernier en collaboration avec Evologia.

Suite aux contacts pris au printemps avec le conseil d'administration et la direction générale du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), le Service des migrations (SMIG) a pu visiter plusieurs bâtiments du site de Perreux dont l'un présentait tous les critères nécessaires d'hébergement collectif. Cette solution permet d'envisager rapidement la fermeture de l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds et de désengorger progressivement, mais de manière significative, les centres d'hébergement de Fontainemelon et Couvet.

Le Conseil d'Etat souhaite souligner l'excellente collaboration de la part des autorités des différentes communes hôtes avec lesquelles il a été amené à devoir traiter dans ce dossier.

Pour de plus amples renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 48 00.**

Neuchâtel, le 16 novembre 2011